

## Règlement du Jeu PASSEPORT 2017

### Article 1 Organisation

La Société Hachette Livre S.A. (Département Hachette Education / Division Parascolaire), au capital de 6 260 976 Euros, dont le siège social est situé au 58, rue Jean Bleuzen, 92178 Vanves Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 602 060 147 organise un jeu sans obligation d'achat qui aura lieu du 11 Mai au 31 Août 2017 (minuit) dans le cadre de la promotion de la collection parascolaire PASSEPORT dans tous les points de vente participant à l'opération.

### Article 2 Participation

Ce tirage au sort est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à tous, personne physique, à l'exception du personnel de la société Hachette Livre ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du tirage au sort. La participation au tirage au sort pour les mineurs est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux.

**Information importante :** Au minimum un enfant de moins de 16 (seize) ans doit participer au séjour.

### Article 3 Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent remplir correctement un formulaire de participation en ligne, disponible à l'adresse web suivante : [bit.ly/jeuPasseport](http://bit.ly/jeuPasseport) ou en scannant le Flashcode présent sur les frontons et bandeaux des présentoirs (PLV) des magasins participant à l'opération et ce jusqu'au 31 Août 2017 à minuit.

Le candidat s'engage à remplir en bonne et due forme tous les champs obligatoires du formulaire de participation en ligne, en fournissant des informations exactes (nom, prénom, adresse email, n° de mobile, niveau d'étude). A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Si le participant est mineur, il devra avoir obtenu l'accord de son représentant légal.

Les inscriptions pour le tirage au sort seront closes le 31 Août 2017 à minuit. Toute tentative d'inscription au-delà de cette date ne sera pas prise en compte.

Tout formulaire dont les informations seraient incorrectes ou incomplètes, ne sera pas pris en compte. Les participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

Pour être gagnant, le formulaire de participation en ligne doit donc remplir les conditions suivantes :

- avoir été dûment complété et validé le 31 Août 2017 au plus tard
- être tiré au sort
- remplir les conditions vues à l'article 2

### Article 4 Exclusion de participation

Aucune inscription violant les articles du présent règlement ne pourra être retenue. Il est admis plusieurs participations par foyer mais une seule participation par candidat (même nom, même prénom, même adresse, même ville).

En cas de pluralité de participations d'un candidat, un seul bulletin sera pris en compte pour le tirage.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du tirage au sort et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Hachette Livre puisse être engagée.

### Article 5 Désignation des gagnants

Les participations valides seront regroupées en ligne afin de procéder au tirage au sort d'un gagnant bénéficiaire d'un séjour VIP d'une semaine pour une famille de 4 (quatre) personnes, avec au minimum un enfant de moins de 16 (seize) ans participant au séjour, dans le Domaine Center Parcs de Bois aux Daims, 2 activités comprises par personne, d'une valeur commerciale unitaire de 2 550 € HT en moyenne ; et 10 gagnants de séjours MID WEEK ou WEEK-END pour 4 (quatre) personnes, avec au minimum un enfant de moins de 16 (seize) ans participant au

séjour, dans une résidence « Center Parcs » valable sur quatre domaines français hors vacances scolaires et périodes spéciales, d'une valeur commerciale unitaire de 550 € HT en moyenne.

Le tirage au sort du gagnant s'effectuera au plus tard le 15 Septembre 2017 parmi les participants ayant rempli les conditions de participation décrites dans le présent règlement.

## Article 6 Dotations / lots

**1<sup>er</sup> prix : 1 séjour VIP d'une semaine pour une famille de 4 personnes** (avec au minimum un enfant de moins de 16 ans participant au séjour) **dans le Domaine Center Parcs de Bois aux Daims**, 2 activités comprises par personne.

Ce séjour comprend la mise à disposition **d'un cottage VIP équipé pour 4 personnes** (2 chambres, draps et couettes fournis, salle de bains avec baignoire à remous, cuisine, vaisselle, lave-vaisselle, mobilier pour un bébé, TV, ménage en fin de séjour excepté le coin cuisine....) et **l'accès à l'Aqua Mundo** (piscine à vagues, pistes d'eau, toboggans, rivière sauvage, .....). **2 activités seront offertes également.**

Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge des bénéficiaires.

**Ce séjour sera d'une validité d'1 an** (à partir de l'émission du bon séjour), pas de restriction sur les périodes de vacances scolaires et périodes spéciales, ponts, fériés. Selon la disponibilité.

Non cessible, ce séjour ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations, ni même vendu.

Dès réception de son bon séjour, le gagnant pourra compléter celui-ci de ses choix de date, destination, adresse postale, téléphone, **adresse email impérative** et retournera le coupon aux adresses indiquées au dos du bon séjour soit par email ou par courrier.

**La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée sous réserve des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation comprenant son numéro de réservation lui sera adressée par email.**

Valeur commerciale : 2 550 € HT en moyenne

- **Du 2<sup>ème</sup> prix au 11<sup>ème</sup> prix : 10 bons séjours dans une résidence de la Marque « Center Parcs » pour des séjours en MID WEEK** (du lundi 15h au vendredi 10h) **OU WEEK-END** (du vendredi 15h au lundi 10h) **pour 4 personnes** (avec au minimum un enfant de moins de 16 ans participant au séjour).

Chaque séjour comprend : **l'hébergement pour 4 personnes dans un cottage Premium Style**, valable sur les **4 domaines français** (Bois-Francs en Normandie, Hauts de Bruyères en Sologne, Lac d'Ailette dans l'Aisne ou Trois Forêts en Moselle/Lorraine), **2 chambres tout équipé** (cuisine, salle de bains, télévision dans le salon, draps et couettes fournis dans les chambres, mobilier bébé à disposition) ....) et **l'accès à l'Aqua Mundo** (piscine à vagues, pistes d'eau, toboggans, rivière sauvage, .....).

Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge des bénéficiaires.

**Ce séjour sera d'une validité d'1 an** (à partir de l'émission du dossier de demande de réservation) hors vacances scolaires et périodes spéciales, pont, fériés. Selon la disponibilité sur parc pour les dates demandées.

Non cessible, il ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations, ni même vendu.

Dès réception de son bon séjour, le gagnant pourra compléter celui-ci de ses choix de date, destination, adresse postale, téléphone, **adresse email impérative** et retournera le coupon aux adresses indiquées au dos du bon séjour soit par email ou par courrier.

**La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée sous réserve des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation comprenant son numéro de réservation lui sera adressée par email.**

Valeur commerciale unitaire : 550 € HT en moyenne

Le séjour VIP d'1 semaine pour une famille de 4 personnes pourra être pris en période de vacances scolaires dans le Domaine de Bois aux Daims. Il inclut l'accès à 2 activités par personne pendant le séjour.

Les 10 autres séjours devront être pris en dehors des vacances scolaires sur une sélection de sites en France métropolitaine parmi la sélection de sites précédemment cités et ci-joint en annexe et selon disponibilités en termes de dates, de lieu de séjour et de configuration de la résidence ou du village. Ils ont une date de validité d'un an, à compter de leur date d'émission.

Les séjours comprennent uniquement l'hébergement pendant le séjour ; toute autre prestation annexe demeurant à la charge des gagnants.

Les gagnants prennent à leur charge le voyage les amenant de leur domicile jusqu'au lieu de séjour ainsi que le retour du lieu de séjour jusqu'à leur domicile. La taxe de séjour demeure à la charge des gagnants.

Les séjours ne seront pas cumulables, reportables, remboursables en cas de non consommation et ne pourront pas être pris en remplacement de séjours déjà réservés par les gagnants auprès de PV – CP Distribution.

La valeur totale des lots mis en jeu s'élève à 8050 € HT environ.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saura faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les lots offerts ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni échangeables. Ils ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre des espèces ou d'autres lots. La société organisatrice pourra remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

- **Modalités de réservation sont les mêmes pour les 2 offres de dotations:**

Dès réception de son bon séjour, le gagnant pourra compléter celui-ci de ses choix de date, destination, adresse postale, téléphone, **adresse email impérative** et retournera le coupon aux adresses indiquées au dos du bon séjour soit par email ou par courrier.

La réservation sera enregistrée **2 mois avant la date d'arrivée** sous réserve des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation comprenant son numéro de réservation lui sera adressée par email.

### **Article 7 Information des gagnants / attribution des lots**

Seuls les gagnants seront informés des résultats de leur participation au tirage au sort.

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus dans le mois suivant le tirage au sort, par téléphone, ou email au numéro ou adresse indiqués au moment de leur participation, et seront informés des modalités d'organisation du voyage.

Si le gagnant ne peut être joint ou s'il ne répond pas aux messages qui lui seront laissés sur une période de 15 jours, le voyage pourra être attribué à un suppléant.

### **Article 8 Responsabilité de l'Organisateur**

La Société Hachette Livre SA ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce tirage au sort devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la Société Hachette Livre se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur commerciale équivalente. Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

Hachette Livre SA ne pourra être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, mauvais fonctionnement du réseau Internet, etc...).

Pour ce qui concerne l'attribution des lots, Hachette Livre SA ne peut être tenue responsable en cas de non délivrance de la dotation par suite d'erreur dans l'adresse électronique indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu ou en cas d'erreur due à une adresse mal écrite, ainsi que pour tout autre motif.

Les participants renoncent à toute réclamation liée à ces faits.

## **Article 9 Acceptation du règlement**

La participation au tirage au sort entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maîtres Gaultier et Mazure, Huissiers de justice, 51, rue Sainte Anne, 75002 Paris.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante avant la clôture du concours (le cachet de la poste faisant foi) : HACHETTE ÉDUCATION (Département PARASCOLAIRE) – Jeu Passeport, 58, rue Jean Bleuzen, 92178 Vanves Cedex. Les frais d'affranchissement seront remboursés dans les conditions décrites à l'article 10 ci-dessous.

## **Article 10 Demande de règlement**

Le règlement est disponible en ligne à l'adresse indiquée pour l'inscription. Le lien du règlement est le suivant : <http://www.enseignants.hachette-education.com/webmaster/parascolaire/jeux-concours/Reglement-tirage-au-sort-PASSEPORT-2017.pdf>

Tout participant doit être connecté pour s'inscrire, donc pour accéder au règlement en ligne.

## **Article 11 Informatique et libertés**

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au tirage au sort. Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à la société organisatrice dont les coordonnées figurent au préambule du présent règlement

## **Article 12 Autorisation**

La participation au présent jeu-concours implique l'autorisation de diffusion de l'image des gagnants, lesquels autorisent la société Hachette Livre à reproduire et exploiter leurs noms, prénoms, adresses (Pays, ville et département) âges et images sur tous supports (livre, presse écrite, radio, télévision, cinéma, sites Internet etc.) à des fins d'opérations promotionnelles liées à l'inscription au jeu-concours et à ses résultats.

## **Article 13 Droit applicable et litige**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours ne sera prise en compte que si elle est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à HACHETTE ÉDUCATION (Département PARASCOLAIRE) – Jeu Passeport, 58, rue Jean Bleuzen, 92178 Vanves Cedex, avant le 31 octobre 2017, cachet de la Poste faisant foi.

En cas de litige portant sur l'interprétation du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux compétents.

## Annexe 1 – Bon séjour Center parcs

<p>Exemplaire à retourner au service Séjours offerts L'Artois - Espace Pont de Flandre - 11 rue de Cambrai - 75947 Paris Cedex 19</p>	<p>CODE ACTION <input type="text"/></p>
<p>À compléter par CENTER PARCS</p> <p>Action / Partenariat .....</p> <p>Séjour à consommer jusqu'au .....</p> <p>Service émetteur .....</p> <p>Nom de l'émetteur .....</p>	<p>À compléter par LE BÉNÉFICIAIRE</p> <p>Numérotez les domaines dans lesquels vous souhaitez séjourner (par ordre de préférence, de 1 à 4)</p> <p><input type="checkbox"/> Les Bois-Francis en Normandie    <input type="checkbox"/> Les Hauts de Bruyères en Sologne <input type="checkbox"/> Le Lac d'Ailette dans l'Aisne/Picardie    <input type="checkbox"/> Les Trois Forêts en Moselle/Lorraine</p> <p>Date de séjour du <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>ou du <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Nbre de personnes : adultes <input type="text"/> enfants <input type="text"/></p>
<p>À compléter par CENTER PARCS ou LE PARTENAIRE</p> <p>Nom et prénom du bénéficiaire .....</p> <p>Adresse .....</p> <p>Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Ville .....</p> <p>Tél. ....</p> <p>E-mail .....</p>	<p>À compléter par CENTER PARCS</p> <p>Type de séjour : <input type="checkbox"/> Week-end du ven 15h au lun 10h    <input type="checkbox"/> Mid-week du lun 15h au ven 10h    <input type="checkbox"/> Semaine du ven 15h au ven 10h du lun 15h au lun 10h</p> <p>Cottage de <input type="text"/> <input type="text"/> personnes - Type .....</p>

P.C.P. Distribution 314 283 326 - C.P.S. Paris



Groupe Pierre & Vacances Center Parcs  
Séjours offerts  
L'Artois - Espace Pont de Flandre - 11 rue de Cambrai - 75947 Paris Cedex 19

PV-CP DISTRIBUTION, Société Anonyme au capital de 6.055.935 €, dont le siège social est sis L'Artois, Espace Pont de Flandre - 11, rue de Cambrai 75947 Paris cedex 19, identifiée au registre du commerce de Paris le N°314 283 326 - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours 1M075110024 - Garantie financière : B.E.S.V. - R.C. professionnelle : AXA France IAR - © Center Parcs / E. Bergoend - Publication 01/2013.

Annexe 2 : Exemple de courrier d'accompagnement



Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Groupe Pierre& Vacances Center Parcs a le plaisir de vous offrir un **séjour à CENTER PARCS en week-end** (du vendredi 15h au lundi 10h) ou en **mid-week** (du lundi 15h au vendredi 10h).

Nous serons ravis de vous accueillir sur l'un des 4 domaines français :  
. Aux Bois-Francs en Normandie . Aux Hauts de Bruyères en Sologne  
. Au Lac d'Ailette dans l'Aisne/Picardie . Aux Trois-Forêts en Moselle/Lorraine

Vous séjournerez dans un cottage **Premium** équipé pour X **personnes** (X chambres, draps et couettes fournis, salle de bains, cuisine, vaisselle, lave-vaisselle, mobilier pour un bébé, ...) à une date de votre choix **jusqu'au XX/XX/20XX, hors vacances scolaires et périodes spéciales.**

Sur place, vous pourrez **profiter également de l'Aqua Mundo** (piscine à vagues, toboggans, rivière sauvage, pistes d'eau, ...). *Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à votre charge*

**Pour effectuer votre réservation, il vous suffit de compléter le coupon vert de votre "bon séjour" ci-joint (nom, adresse, téléphone, adresse email) en indiquant vos dates de séjour et vos destinations par ordre de préférence et de le renvoyer à l'adresse suivante :**

Groupe Pierre & Vacances ,  
**Séjours Offert Center Parcs,**  
L'Artois , Espace Pont de Flandre,  
11, rue de Cambrai,  
75947 PARIS Cedex 19,

Vous recevrez ensuite une confirmation de notre part **par email** pour la date de séjour choisie, **en fonction des disponibilités\*.**

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un excellent séjour à Center Parcs.

Bien cordialement,

Frédéric Gers  
Directeur des Ventes